

DORA : Maîtriser les principes clés et réussir votre mise en conformité

Objectifs :



- Comprendre le cadre du Règlement DORA, ses principes
- Connaître les obligations, les sanctions et s'y préparer
- Maîtriser les risques, déclaration des incidents, l'encadrement des prestataires de services TIC, etc.

Compétences visées :



Initier et planifier la mise en œuvre d'un programme de cybersécurité fondée sur DORA :

- gestion des risques, y compris liés aux prestataires,
- gestion des incidents et des crises,
- continuité des activités,
- sensibilisation et formation.

Pour qui ? Aucun prérequis

Toute personne concernée par les questions de cybersécurité : Dirigeants, DSI, RSSI / FSSI, Responsable Compliance, etc.

Sessions – Délai d'entrée

Intra-entreprise : nous consulter

Taille du groupe : nous consulter

Inscription : contact@avocats-mathias.com

Durée : 4 heures, en présentiel - continu

Profitez de ce format court et concis, entre professionnels ; tout en conciliant cette formation avec votre agenda d'activités professionnelles quotidiennes

Tarif :

Stage / personne : sur devis

Option repas : sur demande

Conditions commerciales : nous consulter



Programme – COMPLIANCE 02

Pourquoi DORA ?

1

- Le contexte (objectifs et champ d'application) et articulation avec les autres réglementations : NIS 2, REC... avec la directive DORA
- Identifier les exigences de gouvernance, de sensibilisation et de formation.
- Appréhender Les normes techniques réglementaires et de mise en œuvre (RTS et ITS)

Comment se préparer ?

2

- Identifier le périmètre ou l'entité à mettre en conformité (entités financières, fournisseurs de services TIC aux entités)
- Quelles sont les nouvelles obligations et responsabilité ?
- Gestion des risques TIC, y compris liés aux prestataires de services TIC
- Notification des incidents et cybermenaces , partage d'information ; Etc.

Quelles sont les bonnes pratiques ?

3

- Mettre en œuvre un programme de conformité efficace, adapté à ma structure
- Adapter les questionnaires fournisseurs, les clauses contractuelles
- Quelles sanctions ? Quelles sont les modalités de contrôle et quel est le rôle de l'ANSSI et des autorités bancaires (EAB) ?



Modalités pédagogiques



Mathias | Avocats

Pédagogie, méthodes et moyens :

Les modules proposés associent apports théoriques et mise en application : questions & réponses, mises en situation pratiques (simulations, études de cas), échanges avec les participants

Supports de stage :

Bagage pédagogique comprenant un support de présentation et des cas d'usage



Modalités d'évaluation et Organisation

Évaluation : En fin de stage - Questionnaire d'évaluation de la formation

Tests de certification : Aucun (formation non certifiante)

Animateur : Avocat Sénior Expert, spécialiste de la matière

Lieu de stage : Paris Centre

Accès - Handicap : Contactez notre référent Handicap



CONTACTS:

MATHIAS AVOCAT – 19 RUE VERNIER 75017 PARIS
Tél. +33 1 43 80 02 01 – Mél : contact@avocats-mathias.com
<https://www.avocats-mathias.com>

Siret : 832 285 399 000 16 – NDA : 11755725575
Tous droits réservés

